Mairie de SERRALONGUE
66230
Téléphone: 04.68.39.61.34
email: serralongue@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2023

Le conseil municipal de la commune de Serralongue s'est réuni le samedi 15 avril 2023 à 15h à la salle Hubert TENAS.

Ordre du jour - Présents - Absents – Procurations - Quorum

Ordre du jour :

- Compte administratif 2022 (délibération),
- Compte de gestion 2022 (délibération),
- Affectation du résultat (délibération),
- Vote du budget principal 2023 (délibération),
- Charte municipale de la gestion de l'eau (délibération),
- Questions diverses

Etaient présents :
Nadia GUYAUX, Philippe JUANOLA (Maire), Machteld LEMPENS, Peter PETERSEN, Eve ROIG, Richard TENAS, Corinne TESSIER

Absentes excusées :
Ilhem BELOULHI donne procuration à Machteld LEMPENS
Séverine ROUSTANY et Virginie VERRIER Absentes excusées

Désignation d'un secrétaire de séance : Eve ROIG

Approbation des notes de synthèse du 18 et 30 mars 2023

Exposé du rapporteur :

Mr Le Maire indique que les membres du Conseil Municipal avaient tous été destinataires des notes de synthèse des séances du 18 et 30 mars 2023.
Il questionne l'assemblée afin de savoir si des membres du Conseil Municipal souhaitent solliciter des rectifications et/ou modifications sur le document en question.

Ceci étant dit et entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **8 voix POUR** : à l'unanimité

Adopte les procès-verbaux des séances du 18 et 30 mars 2023

DÉLIBERATIONS

Délibération n° 10-2023 Vote du compte administratif 2022

Rapporteur : Mr Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget Principal,

Vu la délibération N°17-2022 du 4 avril 2022 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2022,

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif 2022 par Mr Le Maire Philippe JUANOLA,

Considérant que Mr Philippe JUANOLA, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr Richard TENAS, 1er adjoint, pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le compte administratif 2022 dont les résultats sont les suivants :

Section d'investissement :

- Dépenses : Réalisations : 51 124.52 €
- Reste à réaliser : 28 579 € en dépenses d'investissement
- Recettes : Réalisations : 46 254.57 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses : Réalisations : 259 461.49 €
- Recettes : Réalisations : 321 922.54 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

- Investissement :

Résultat reporté : - 8 229.47 €

Résultat cumulé : - 13 099.42 €

- Fonctionnement :

Résultat reporté : + 233 185.06 €

Résultat cumulé : + 295 646.11 €

Interventions : -

7 Votes pour

Délibération n° 11-2023 – Vote du compte de gestion 2022

Rapporteur : Mr Le Maire

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Interventions :

PP : Suite à l'année difficile économiquement, quel impact cela a sur le budget par rapport à l'an dernier ?

PJ: A voir avec le cout de l'électricité, malgré tout, le travail effectué depuis le début du mandat sur les économies notamment l éclairage, l'économie d'eau, nous ne subissons pas de grande différence par rapport aux années précédentes.

RT : Nous observerons que sur le budget 2023 des chapitres de fonctionnement ont été revu à la hausse afin d'ajuster ces surcouts.

PJ : quoi qu'il arrive, il faut continuer à travailler dans ce sens de rechercher les meilleures solutions économiques à long terme.

8 votes pour

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°12-2023 Affectation du résultat

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

☞ **Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
☞ **Constatant** que le compte administratif fait apparaître un excédent consolidé de 295 646.11 € en fonctionnement, et de déficit d'investissement reporté de 13 099.42 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **C Résultat à affecter** **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**		62 461,05 € 233 185,06 € **295 646,11 €**
D Solde d'exécution d'investissement		-13 099,42 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		28 579,00 €
Besoin de financement F	**=D+E**	**0,00 €**
AFFECTATION = C	**=G+H**	**295 646,11 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		41 678,42 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		253 967,69 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Interventions :

8 Votes pour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'affecter au budget pour *2023,* le résultat de fonctionnement de l'exercice *2022* de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **41 678.42 €**

2°) – le surplus (A+B-G) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour **253 967.69 €**

Délibération n°13-2023 Vote du budget 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget Primitif Principal 2023 de la Commune,

Interventions :

PP : serait il pas intéressant de s équiper en panneau solaire au vue du contexte actuel.

PJ : En effet, cette idée est déjà en cours de réflexion, pour prévoir dans l'avenir le moins de dépendance des énergies fossiles.

CT : Le montant du poste de l électricité à doublé par rapport à 2022, pourquoi ?

DG : les prévisions sont de l'ordre de 25% en augmentation, nous avons prévu plus en cas d'inflation supplémentaire.

ML : Le chapitre de la voirie inclus-t-il le le cout d'un panneau touristique ?

PJ : Le panneau à indication touristique est financé par le département si celui-ci est accepté.

PP : Je constate que dans ce conseil, les envies de faire mieux se ressentent, alors qu'ailleurs j'ai constaté que c'était souvent par intérêt personnel.

8 votes
Le Conseil Municipal, a entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- ***APPROUVE*** chapitre par chapitre, le budget Primitif de la Commune 2023, en équilibre, en section de fonctionnement à 552 518.56 €, et en section d'investissement à 375 006.08 €

Délibération n°14-2023 Adoption charte municipale d'engagement

Mr Le Maire propose d'adopter la charte municipale d'engagement ci-dessous concernant le **Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse**

- Charte d'engagement municipale -

La situation de sécheresse est d'une intensité sans précédent dans l'histoire récente du département. Les Pyrénées-Orientales sont le seul département à ne pas avoir levé les mesures de restriction sur l'usage de l'eau depuis le printemps 2022 et ces restrictions ont récemment été renforcées compte tenu de la situation. Dans ce contexte, et afin d'éviter de nouvelles restrictions d'accès à l'eau qui pourraient avoir des conséquences dramatiques, il est indispensable d'accentuer les économies d'eau par un effort collectif de l'ensemble des usagers : particuliers, entreprises et collectivités locales.

Notre commune, consciente de ces enjeux et de l'urgence de la situation, s'engage dans cet effort collectif.

Pour cette raison, il est proposé au conseil municipal de la commune de Serralongue, dans sa séance du 15 avril 2015 de prendre 9 engagements :

1- Signaler aux services de l'État et au(x) gestionnaire(s) de l'eau, toute difficulté éventuelle concernant la disponibilité de la ressource afin de préparer la continuité de l'alimentation en eau potable.

2- Déclencher dans les meilleurs délais un plan d'économies maximales sur l'ensemble des équipements et bâtiments de la commune, par exemple sur la gestion des piscines municipales, des bâtiments communaux et des centres de loisirs, tout en respectant, le cas échéant, les mesures de restriction.

3- Lancer une concertation territoriale avec la population, les acteurs économiques, associatifs ou sportifs pour rechercher des économies d'eau supplémentaires et les mettre en œuvre dans le cadre d'un engagement volontaire.

4- Conduire des opérations d'information à destination de la population et des touristes sur les restrictions applicables et sur les gestes d'économie (affichage municipal, flyers, réunions publiques, réseaux sociaux communaux, bulletins d'information communaux, etc.).

5- Inciter à la bonne mise en œuvre par les particuliers des restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux et si nécessaire, en adéquation avec les moyens techniques et humains de la commune, reprendre les dispositions de l'arrêté préfectoral dans un arrêté municipal.

6- Participer aux échanges d'informations avec les administrations en charge de la régulation des usages de l'eau.

7- Mettre en place, ou aider à la mise en place, des récupérateurs d'eau de pluie et tout système individuel d'économie d'eau potable là où c'est possible.

8- Afficher à la mairie et dans les principaux espaces publics le logo « Ma commune s'engage. Économisons l'eau ! »

9- Désigner un élu référent « eau » en la personne de Mr Philippe JUANOLA.

***

Interventions :
PJ : souhaite proposer une réunion publique de sensibilisation dès que l'on aura plus d'informations de la part de la préfecture.
ER : voir pour investir dans des récupérateurs d eau pour les bâtiments communaux
RT : en effet, à privilégier pour l école
CT : doute sur l efficacité des récupérateurs d'eau de pluie, il y a d autre poste d'attention à privilégier (toilettes sèches par exemple)
NG : est-on obligé d'accepter chaque point de la charte ?
PJ : oui, c'est présenté en préambule. Suite aux projets de fleurissement engagés financièrement, nous allons demander les modalités raisonnables afin de limiter la perte de cet investissement

8 votes
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- ***APPROUVE*** la charte municipale d'économies

QUESTIONS DIVERSES

PP : Nous présente un support imprimé qu'il va proposer en donation en vente au profit à une association spécifique

NG : Demande si nous avons reçu le devis de la commande du fleurissement (plantes grasses et très peu d'annuelles tels que géranium), des boutures de plantes grasses et peu gourmandes en eau sont d'ores et déjà effectués. Demande de remboursement d'avancement du paiement par CB des étiquettes de jardin.

Un villageois propose des aloès et un sapin forestier. Le souci c'est que la plante aloès est très piquante.

RT : Une amélioration est à prévoir pour stabiliser les poubelles, notamment au cimetière ainsi que certains points de lieux de collecte avec une dalle de propreté (à côté de l'embranchement de can pelat).

Le panneau sur l'utilisation de l'eau de la fontaine a été mis en place pour alerter la population que seule une utilisation raisonnée et non quotidiennement pour les besoins besoin nécessaire des potagers de particuliers sur la commune est toléré. Ces dispositions répondent à la charte d'engagement municipal du Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse adopté.

La gérante de l'hostal de cabrenc demande d'ajouter un urinoir et un bouton poussoir au lavabo.

A voir si possibilité de faire en régie.

ER :Un harmoniste allemand a prit contact pour proposer un concert fin juillet.

Un villageois porte attention au contexte actuel d'urgence climatique de porter à réflexion un projet coopératif, citoyen et rémunérateur d'installations autonomes et de production d'énergie.

Voici des liens à consulter :

https:/arec-occitanie.fr/les-generateurs-occitanie-le-reseau-qui-donne-une-nouvelle-energie-votre-territoire.html

https:/energie-partagee.org/

PJ : Dernièrement s'est tenue l'AG du tennis club serralonguais, réunion constructive et dynamique.

La coopération avec l'école et l'association est un succès pour les enfants qui se rendent 2 fois par semaine au terrain de tennis.

Demande de remplacement de l'éclairage du court de tennis, nous allons l'étudier très rapidement.

Suite au conseil d'école du 4 avril, nous avons visité le jardin des enfants. Ils travaillent actuellement aux économies d'eau avec l'usage de la permaculture.

Une demande a été faite pour l'acquisition d'un cabanon pour ranger les vélos et trottinettes, cette demande est validée par le conseil municipal.

Une demande de devis et de modèles auprès d'un peintre muraliste a été faite et reçue, pour une enseigne à l'hostal de Cabrenç (façade nord cote jardin). La proposition sera présentée et définie lors du prochain conseil municipal.

La demande a été renouvelée pour le remplacement du container verre au hameau du grau.

Dates :

Cérémonie du 8 mai à 11h00 suivi d'un apéritif offert par la municipalité à l'hostal de Cabrenç.

Prochain conseil le 13 mai à 16h.

Fin de séance à 18h13.